

Vous voulez rester libre ? Payer tout (ou presque) en espèces !

écrit par Cachou | 14 décembre 2022



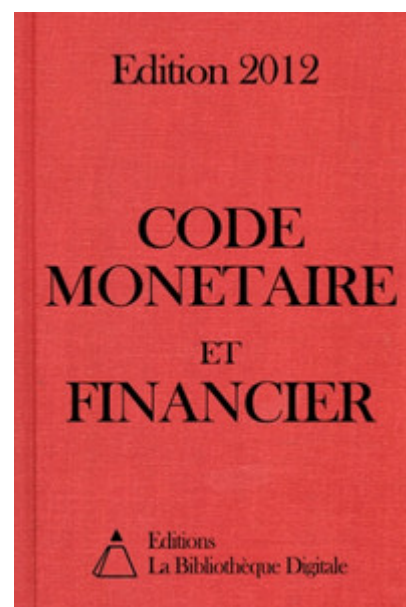
Le peuple français (européen ?), dans sa colossale léthargie, ne réagit plus du tout aux événements pourtant majeurs qui touchent aux diminutions progressives mais régulières de leurs

libertés, de son infantilisation ahurissante, de la faillite économique organisée et voulue, de l'immigration massive pour l'accomplissement du Grand remplacement, et son déclassement (en attendant son complet remplacement) en citoyens de seconde zone passant après l'immigration illégale, et d'une pression « vaccinale » hors norme pour ce faire empoisonner totalement inutilement.

Parmi toutes les très sympathiques descriptions suscitées (et Dieu sait s'il en manque encore beaucoup...) il y en a pourtant une qui est **absolument fondamentale** qu'il faut maintenir coûte que coûte. Elle est pourtant discrète, ne fait pas parler d'elle, passe de façon totalement inaperçue, mais est **un enjeu majeur pour la défense de ce qui nous reste de liberté**, j'ai nommé la monnaie.

Oui, continuer de payer en espèces, c'est défendre notre liberté. Comme tous ceux qui ont encore deux neurones dans leur crâne, il va de soi que les mondialistes œuvrent avec patience et persévérance comme ils le font pour tout, à la disparition du numéraire.

La loi actuelle régent le paiement en espèces (ou liquide). D'ailleurs, bien malin celui qui me donnera un exemple d'action publique ou privée en France qui ne soit pas régentée par la loi. Peut-être le nombre de fois nécessaire pour aller aux toilettes, et encore, si tel n'est pas le cas, cela le deviendra bientôt de toute évidence, avec une directive européenne ad hoc.



Celle-ci a déjà condamné quatre Italiens parce qu'ils pissaient la nuit dans leur toilette (article de votre humble serviteur sur RR en date du 05/11/2022 intitulé « La CEDH

condamne 4 Italiens parce qu'ils pissent dans leur WC la nuit... » que vous pouvez lire ou relire en [cliquant ici](#)).

Donc, une des lois parmi tant d'autres, et que l'on arrive désormais à ne plus pouvoir compter vu leur nombre, concerne le paiement en espèces en euros uniquement, seul moyen de paiement en France qui, en principe, ne peut pas être refusé (sinon amende de 150 €), mais peut parfois l'être, mais aussi plafonné ou interdit.

Refusé ([référence](#)) :

- pour les devises étrangères.
- avec des pièces et/ou billets en mauvais état (car ils pourraient être rejetés par la Banque de France).
- fausse monnaie.
- nombre de pièces (le paiement de plus de 50 pièces pour un seul paiement peut être refusé (sauf pour les paiements au Trésor public)).
- diverses autres raisons : techniques, sécurité...

Note : c'est au payeur de faire l'appoint (somme exacte due au vendeur), sinon le paiement en espèces peut être refusé.

Plafonné ou interdit ([référence](#)) :

- le paiement en espèces entre particuliers (achat d'une voiture par exemple) n'est pas limité. Un écrit est nécessaire au-delà de 1 500 € pour prouver les versements.
- le paiement en espèces au guichet des centres des finances publiques est limité à 300 €.
- le paiement en espèces d'un particulier à un professionnel ou entre professionnels est autorisé jusqu'à 1 000 €.
- les paiements effectués ou reçus par un notaire pour le règlement de certaines transactions immobilières peuvent s'effectuer en espèces si la transaction ne dépasse pas 3 000 €. C'est le cas, par exemple, pour l'achat d'un

terrain ou d'un logement. Au-delà de cette somme, ces paiements doivent être réglés par virement.

- diverses autres informations sur les paiements en espèces

Le projet des mondialistes est de supprimer les paiements en espèces pour avoir une maîtrise totale de l'individu. En effet, c'est tout simple. Lorsque toute dépense sera électronique, que le numéraire aura disparu, les contrôles et les privations de liberté seront généralisés petit à petit.

**Ah non ! Trois par moi,
sinon blocage de vos comptes !**



Vous souhaitez acheter six bouteilles de lait dans le mois alors que le gouvernement vous en autorise que trois. Au passage à la caisse de votre quatrième bouteille de lait, vos comptes vont être bloqués pour 15 jours. Vous ne pourrez plus rien acheter ni dépenser durant cette période.

Vous avez fait votre plein d'essence le 3 du mois. Vous souhaitez en refaire un le 20 du mois. Le gouvernement ne vous autorise qu'un seul plein sur une période de 30 jours. Votre paiement du vin sera bloqué et vous ne pourrez dit rien acheter ni dépenser durant une période décidée par le gouvernement.

Vous souhaitez rendre visite à votre maman malade et vous devez prendre le train une fois par semaine. Le gouvernement ne vous autorise que deux déplacements par mois. À la troisième semaine, votre compte sera bloqué et durant la période décidée par le gouvernement vous ne pourrez plus rien acheter ni payer.

Voilà trois exemples parmi des millions d'autres de la gravité extrême de la disparition du numéraire. **Mais ceci ne s'arrête pas là.**

Le gouvernement pourra décider de la période où vous ne pourrez plus rien dépenser ni acheter, mais il pourra décider aussi de ce qui pourra arriver sur votre compte ou non. Si votre crédit social des dépenses n'est pas respecté, le gouvernement pourra vous priver de 15 jours de salaire, voire d'un salaire entier ou même de plusieurs salaires. Le numéraire ayant disparu vous ne pourrez plus rien faire et ne plus avoir de rentrées financières pour vivre. **Mais ceci ne s'arrête encore pas là non plus.**

Les mesures de rétorsions toucheront également d'autres domaines. Vous bénéficiez de prestations sociales, voire du revenu universel s'il est mis en place un jour. Vous pourrez être privé de ce revenu le temps décidé par le gouvernement. **Mais ceci ne s'arrête encore pas là non plus.**

Vos jeunes enfants sont hébergés en crèche, si vous n'avez pas respecté votre crédit social financier, l'accès à la crèche vous sera refusé. De même pour les hôpitaux, les postes, l'accès à votre médecin, et tellement d'autres choses.



Comme vous vous en doutez bien, chers amis, lorsque nous en serons arrivés à ce niveau-là, le, les gouvernements en place ne se priveront absolument pas des mesures de rétorsions infinies qu'ils auront à leurs dispositions.

La suppression de la monnaie liquide pourra entraîner, et entraînera de façon certaine, des catastrophes majeures dans la vie des individus, dans leurs relations familiales et sociales, dans leurs moyens de vivre, tant la variété punitive qui en découlera sera sans limite.

Alors, chers amis lecteurs, votre serviteur auteur de ce modeste article, a quand même eu une surprise réjouissante, si elle est vraie, lors de ses recherches pour écrire ces quelques lignes.

Marc Schwartz



D'après le site Internet d'Europe 1 ([cliquer ici](#)) qui a interrogé en novembre 2021 Monsieur Marc Schwartz, Président de la Monnaie de Paris, celui-ci ne croit pas, « *absolument pas* » dit-il, à la fin du cash. Manœuvre politique pour éviter l'affolement général ou réalité ? Selon lui, 90 % des Français continuent à utiliser des espèces pour payer, et dont 70 % les utilisent tous les jours. Monsieur Marc Schwartz s'appuierait pour illustrer ses propos sur une enquête de l'IFOP mené pour la Monnaie de Paris. De même, toujours d'après ce même sondage, 83% des sondés se disent « attachés aux espèces ».

Une tendance qui se retrouve aussi au-delà des frontières de l'Hexagone, puisque « *plus de 70% des opérations de paiement réalisées au sein de l'Union européenne le sont en espèces* ». Un chiffre qui s'explique aussi, en partie, par les « *30 millions d'Européens qui n'ont pas de compte en banque* » et qui ne peuvent donc régler leurs achats qu'en liquide.

Par ailleurs, Monsieur Marc Schwartz avance l'importance de pouvoir toujours payer en espèces partout. « *La liberté de choix est un élément essentiel de la confiance dans la monnaie. Il y a toujours beaucoup d'espèces en circulation, et faut que l'on sache que l'argent que l'on possède a de la valeur. Pour ce faire, il faut qu'il puisse être utilisé dans les paiements du quotidien. C'est ce qu'on appelle le cours légal en France.* »

Le dessein des mondialistes étant la suppression du numéraire pour établir une dictature la plus absolue possible comme tous

ceux qui réfléchissent et s'informent le savent, lesquels mondialistes sont de grands admirateurs du crédit social à la chinoise, j'ai un double sentiment concernant Monsieur Marc Schwartz.

Le premier est que Monsieur Schwartz a été nommé Président Directeur Général de La Monnaie de Paris par décret du Président de la République en novembre 2018. Sauf erreur de ma part, à cette époque était Président de la République française Monsieur Emmanuel Macron durant son premier mandat. Ce dernier ayant été si profitable à la France et aux libertés du peuple français, dans le plus grand respect de ce président pour le peuple français (et non SON peuple), ce dernier pour le récompenser et l'encourager dans cette voie l'a brillamment réélu le 24/04/2022 pour, à nouveau, cinq années supplémentaires. « *On ne change pas une équipe qui gagne* », c'est bien connu !

Or, nous savons que le meilleur et triste pantin des mondialistes que représente Macrocescau, donne une priorité absolue aux nominations des postes importants en désignant des moutons béatement obéissants avec des sourires réjouis dont les carrières passent bien avant la menace d'existence de leur propre pays, donc d'eux-mêmes et leurs familles. Ainsi Monsieur Schwartz a été nommé par ledit Macrocescau, ce qui ne nous autorise aucunement, jusqu'à présent, à porter le moindre jugement le concernant.



Le Président Macrocescau entouré de deux chances pour la France, lesquelles ont très probablement déjà d'ailleurs contribué très efficacement au développement de notre pays, pardon, de leur pays.



Il en découle que ses paroles apparemment rassurantes ne sont-elles que des mensonges qui se rajouteraient à la somme des mensonges de Macrocescau dépassant très largement la somme constituée par l'Himalaya, le Kilimandjaro, le Mont-Blanc, l'Everest, et toutes les autres hauteurs de notre belle planète réunies.

Le deuxième est que cette nomination relativement récente, ne fera pas long feu si cet homme veut défendre honnêtement et sincèrement le paiement cash dans notre pays, lequel va, comme

dit ci-dessus, directement contre la volonté dictatoriale des mondialistes.



Un autre sondage de Ifop/Brinks indique que ce paiement numéraire reste majoritaire (67%) pour les petits achats du quotidien (pain, tabac, presse) mais très minoritaire (12 à 17%) pour les courses alimentaires ou non-alimentaires ([référence](#)). Voilà pourquoi dans votre supermarché vous constatez que la quasi-totalité des gens payait par carte bancaire.

Ce sondage Ifop/Brinks montre par ailleurs que parmi les personnes sondées, 39% d'entre elles seraient prêtes à changer de commerce si elles se voyaient refuser le paiement en espèce, 61% déclarant toutefois qu'elles continueraient à y effectuer des achats, malgré ce refus.

L'usage du liquide pour ces petits achats du quotidien est proportionnel à l'âge : les moins de 35 ans y ayant moins recours (60%) que les personnes âgées de 65 ans et plus (74%).

Alors, très chers amis, comme vous faites partie de ces patriotes qui ont tout compris, utiliser les moyens que nous avons encore à notre disposition pour défendre nos libertés, celle de nos enfants et petits-enfants.

Payer le plus possible en espèces quelles que soient vos courses, des plus petites aux plus grandes, vous contribuerez efficacement à la défense des libertés et à la lutte contre le mondialisme. Vous n'avez pas d'espèces sur vous ? Allez au premier distributeur bancaire ou postal, retirez environ la somme que vous allez dépenser, et payez en espèces. Que votre paiement soit un prélèvement sur votre compte par la caissière ou par le distributeur de votre banque, le résultat sera le même in fine. Mais la dimension supérieure est que votre paiement en espèces contribuera beaucoup plus efficacement qu'on ne l'imagine à la défense de nos libertés, pour ce qu'il en reste.

Cachou